

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE

11 FEV. 2014

SAINT-GAUDENS

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 30 janvier 2014 à 18 heures 30

Date de convocation :

25 janvier 2014

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Convention de "mandat travaux" avec le CG31 concernant le dossier de travaux dans la zone inondable

M. GALY Henri

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, NOE Liliane, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel, SIBRA Gérard, BRUNA Roger.

Absente excusée : Mme LOMBARD Françoise

Secrétaire de séance :

Mme STRADERE Michelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention pour la réalisation dans les emprises routières départementales de cheminements piétonniers doit être signé avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

En effet, la trésorerie de Gourdan-Montréjeau signale que ces travaux sur les biens non assurables ont obtenu une subvention au titre du programme 122 sous rubrique 09 action 01 et qu'il s'agit cependant de travaux sur le domaine du Conseil Général à imputer au c/4581 + numéro de programme.

Cette convention de mandat avec le Conseil Général de le Haute-Garonne autorise la commune à faire les travaux à sa place. Toutes les recettes sont à mettre au c/4582+numéro.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 03 février 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 31 janvier 2014

Le Maire



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the official seal.